

STENOGRAMME

23^{ème} Séance

du

30 mai 2016



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je tiens à vous saluer et vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai des excuses à vous présenter : Mme GANTER, M. RENIS, Mme BENNAGHMOUCH, M. DENECHAUD et Mme BRANDALISE donnent respectivement pouvoir à M. HEMEDINGER, Mme SIFFERT, Mme ANGLARET-BRICKERT, M. MEISTERMANN et M. OUADI. Mme KLINKERT s'excuse. Mme UHLRICH-MALLET est présente, elle va présenter un point à part. Le retard de M. FRIEH est annoncé.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 25 avril dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai deux ou trois communications à vous faire. Il s'agit d'abord de donner la proposition de délégation académique aux affaires culturelles du Rectorat de Strasbourg qui organise une formation de formateur – je n'ai pas inventé le terme, je lis – formation de formateur à l'accompagnement des publics scolaires dans la découverte de leur représentation théâtrale, la rencontre des artistes et l'initiation à la pratique dans le cadre du plan académique de formation 2016-2017. Elle a pour objectif de former l'action culturelle. Dans ce cadre, le Rectorat choisit deux salles en Alsace, une par département. Pour le Bas-Rhin, il s'agit des TAPS, Théâtre Actuel et Public de Strasbourg. Pour le Haut-Rhin, il s'agit de la salle de spectacle Europe à Colmar. Ainsi après la qualification autre scène par l'Agence Culturelle d'Alsace, ce choix de la salle Europe par le Rectorat témoigne une nouvelle fois de l'identité forte acquise par cette salle particulièrement en matière d'action et de médiation culturelle.

La deuxième information concerne un contentieux ouvert par des tiers concernant le 13, avenue de Fribourg à propos de l'arrêté pris par le Préfet du Haut-Rhin pour déclarer d'utilité publique l'acquisition par la Ville de l'immeuble au 13, avenue de Fribourg. C'est la fameuse bâtisse que nous avons démolie le 12 septembre 2015. Les copropriétaires de l'immeuble ont introduit un recours contentieux contre cet arrêté préfectoral devant le tribunal administratif de Strasbourg. Conformément à l'argumentation que nous avons soutenue, j'ai le plaisir de vous informer que cette requête a été rejetée par un jugement du 27 avril 2016.

La dernière communication concerne une information de la Société Eco-Emballages qui vient de notifier à Colmar Agglomération l'obtention de son bonus maximum pour un montant total de 72 051 euros pour souligner

les excellentes performances de son dispositif de collecte sélective. Colmar Agglomération est ainsi classée dans le peloton de tête des collectivités les plus performantes en matière de développement durable en atteignant le niveau 4 sur 4 et le taux de bonification maximum de 12 %. Le dispositif de Colmar Agglomération basé sur l'apport volontaire comprend 238 sites de conteneurs, soit un site pour 440 habitants alors que la valeur de référence nationale est d'un site pour 500 habitants. Grâce à une politique d'intégration esthétique sans précédent, 92 % de ces conteneurs sont enterrés. Au niveau des performances, Colmar Agglomération a atteint 8 cibles sur 9 pour l'obtention du barème maximum de soutien au développement durable. Quelques chiffres pour illustrer : le coût de la tonne de collecte sélective des emballages ménagers est de 186 euros hors taxes à Colmar Agglomération alors que la valeur cible d'Eco-Emballages est de 204 euros, soit 9 % supérieure. La part de la collecte sélective par rapport aux ordures ménagères est de 23,3 % à Colmar Agglomération contre 18,5 % en moyenne, soit 20 % de mieux. Le rapport entre recettes Eco-Emballages et le coût de la collecte sélective est de 123 % pour Colmar Agglomération alors que la valeur cible Eco-Emballages est de 99 %. Les aides en provenance des producteurs d'emballages couvrent aussi largement les dépenses. La performance globale de la collecte sélective s'élève à 57,5 kilos par habitant contre 50 en moyenne. Ces bons résultats sont dus à la bonne compréhension des consignes et surtout aux efforts développés par nos usagers. Le taux de gravité d'accident du travail de la collecte sélective est nul à Colmar alors que ce taux est de 2,9 % ailleurs. Enfin, les émissions de carbone se limitent à 63,7 kilos de CO2 tonne à Colmar contre 124 kilos de CO2 tonne pour la référence nationale. Nous atteignons donc tout juste la moitié de la référence nationale. Je pense que ces excellents résultats se devaient d'être rappelés et je remercie tous les services qui s'impliquent d'une façon aussi performante dans le fonctionnement de l'organisation.

M. JAEGY a un peu de retard, je vous propose de laisser les points 5 et 6 à l'écart en attendant. Nous y reviendrons dans un deuxième temps.

Je donne tout de suite la parole à M. l'Adjoint SISSLER pour le point 7.

7. Réaménagement de la rue Michelet – convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération de Colmar pour des travaux d'eaux pluviales.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Extension du stationnement payant rue Schlumberger.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, chers collègues. Cela me pose un petit problème, tout simplement parce que je trouve que ce n'est pas vraiment judicieux. Pour le moment, il est question de construction du silo. Tant que celui-ci n'est pas construit, les personnes ont besoin de se garer. Il est vrai que vous vous êtes battu pour le train. Cette solution alternative du train me paraît importante, encore faut-il l'encourager en faisant en sorte que les personnes puissent se garer. Il n'y a aucune raison que cette rue soit pour le moment impactée par ce phénomène, sinon il faut aussi l'étendre pour être juste, à toutes les autres rues autour, que ce soit Wilson, la rue de Verdun ou d'autres.

M. l'Adj. SISSLER : Je vais répondre. Vous aviez posé la même question en Commission Technique. Effectivement, nous refaisons la rue. Dans cette partie de la rue Schlumberger, comme nous le faisons toujours, nous avons demandé aux habitants ce qu'ils voulaient, ils ont répondu à la grande majorité pour un stationnement payant. Nous appliquons ce que nous faisons d'habitude. Par la suite, nous verrons avec le silo, mais dans l'immédiat, je ne vois pas le problème que cela pose.

Mme ANGLARET-BRICKERT : J'en vois un. J'y suis passée ce matin, une cinquantaine de voitures stationnent dans cette rue.

M. le Maire MEYER : Je crois qu'il y a une mauvaise analyse de la question.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Bien sûr.

M. le Maire MEYER : Pour autant, le stationnement n'est pas interdit.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Non, vous ne prenez pas le train pour aller travailler.

M. le Maire MEYER : Il est réglementé. Vous faites une relation avec le futur parking de la gare. Il n'existe aucune relation entre les deux parce que le parking de la gare ne sera pas gratuit non plus. En plus, les riverains des rues concernées ne vont pas mettre leurs voitures au parking de la gare. Sur le coût financier, le parking de la gare sera certainement plus cher que le badge sur les rues concernées. Il y a une réelle mauvaise interprétation de votre part.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je dois être spécialiste... des mauvaises interprétations, bien sûr.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas dit cela. Je tente d'expliquer, ma chère madame.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Il n'y avait pas d'urgence, oui ?

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec une voix contre.

M. le conseiller délégué Robert REMOND pour le point suivant.

9. Indexation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au 1^{er} janvier 2017.

Voir rapport –

M. REMOND - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

Nous revenons aux points 5 et 6 tout en donnant la parole à M. l'Adjoint JAEGY.

5. Fonds de soutien à l'investissement local « accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI ».

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, j'ai juste une question. Nous avons une mise en accessibilité pour un certain nombre d'écoles, crèches, etc. Celles qui n'y figurent pas ont déjà fait l'objet des travaux *ad hoc* ou sont programmées. Dans ce cas, pourrions-nous avoir ou ravoir le rappel de l'échéancier ?

M. l'Adj. JAEGY : S'agissant de l'échéancier global sur les projets de mise en accessibilité, nous les avons inscrits dans le cadre d'un plan pluriannuel que vous retrouvez très clairement détaillé dans les AP/CP, les autorisations de programme et crédits de paiement. Pour les projets qui figurent dans ce rapport, vous retrouvez ceux qui pouvaient immédiatement ou très rapidement être mis en œuvre puisque c'était un des critères d'éligibilité pour solliciter les subventions.

M. le Maire MEYER : Pas d'autres questions ? Le rapport est mis aux voix. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

6. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération et les communes de Wettolsheim,

Houssen, Ingersheim, Porte du Ried, pour une solution externalisée de dématérialisation pour la passation de marchés publics.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Construction du Gymnase du Grillenbreit.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. En préambule dans le point que nous examinons, il est dit que ce gymnase correspond à un besoin réel de disponibilité d'espaces dédiés à la pratique sportive étudiante, lycéenne et collégienne. C'est tout à fait exact bien sûr, mais il ne suffira toujours pas à remplir les besoins, ce me semble, parce que nous avons toujours pour le Lycée Blaise Pascal un énorme problème de créneau puisque tous les gymnases colmariens sont saturés. Je ne pense pas que l'arrivée du Gymnase Grillenbreit résoudra la question. Les salles du Gymnase du Pont Rouge sont déjà divisées en deux classes malgré la construction du nouveau gymnase. L'obligation, lorsque l'on suit un parcours scolaire, de respecter un programme précis ne peut pas être respectée même en partageant les créneaux avec le Collège Pfeffel qui sature déjà. Je vous pose la question parce qu'il me semble que la Ville est propriétaire du gymnase pour 60 % et la Région pour 40 %. En tout cas, c'est ce qui figure au Conseil d'Administration du Lycée Blaise Pascal de novembre 2014. Je voudrais savoir s'il est prévu que l'on s'intéresse réellement un jour à ce gros problème du Gymnase du Pont Rouge qui représente en plus un réel danger dans son utilisation. Je vous remercie.

M. l'Adj. BRUGGER : Mme VALENTIN, le Gymnase Blaise Pascal n'appartient évidemment pas à la Ville, vous le savez fort bien. Des arrangements existent entre la Ville et la Région pour les créneaux horaires donnés aux différentes associations sportives qui le réclament. Évidemment, des problèmes d'entretien existent peut-être. Nous avons déjà été sollicités quelques fois, mais c'est du ressort de la Région qui peut seule décider des travaux qu'elle fera dans ce gymnase. De là à dire qu'il n'est pas suffisant avec le Gymnase du Grillenbreit, vous allez un peu loin parce que franchement, je crois que toutes les associations sportives et les étudiants sont particulièrement satisfaits d'avoir enfin un outil à leur disposition qui servira beaucoup à ces étudiants et surtout dans la soirée, aux associations sportives colmariennes le réclamant. Je crois que nous ne pouvons pas dénigrer ce qui a été fait, c'était dans notre programme, cela a été respecté et va être réalisé dans les délais. Tous ceux qui vont utiliser ce gymnase ont

participé aux discussions et à la réalisation. En ce qui me concerne, je ne peux que me féliciter au nom de la Ville de la réalisation dans des délais bien précis et pour lesquels nous nous étions bien engagés, de ce gymnase. Pour le reste, je crois que la Ville est bien dotée en outils pour que les associations sportives trouvent leur compte dans l'exercice de leurs différentes activités.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres interventions ? Le gymnase dont il est question n'est pas du ressort de la Ville, cela vient d'être rappelé par l'Adjoint. En matière de gymnase, Gymnase du Château d'Eau, Gymnase Anne Frank, Gymnase du Grillenbreit : trois gymnases.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. En aucun cas, je n'ai dénigré ce projet qui vient compléter les besoins.

M. l'Adj. BRUGGER : Je n'ai pas dit cela.

Mme VALENTIN : Si, c'est ce que vous avez dit textuellement.

M. le Maire MEYER : Personne n'a dit cela.

Mme VALENTIN : Textuellement, bien sûr, ce sera sur le compte rendu.

M. le Maire MEYER : Personne n'a dit cela.

Mme VALENTIN : Cela a été textuellement dit. Ce n'est pas la question.

M. le Maire MEYER : Par qui ?

Mme VALENTIN : Par M. BRUGGER.

M. l'Adj. BRUGGER : Non.

Mme VALENTIN : Mais, si. Enfin, ce n'est pas la question.

M. le Maire MEYER : Écoutez, nous n'allons pas tergiverser, dites ce que vous avez envie de dire.

Mme VALENTIN : D'abord, je dis que je n'ai pas dénigré le projet contrairement à ce qu'a dit M. BRUGGER.

M. le Maire MEYER : Personne n'a dit que vous avez dénigré.

Mme VALENTIN : C'est dans le compte rendu ou vous réécoutez. Ensuite, je complète et je redis ce que je viens de dire. Malgré ce nouvel établissement, malgré ce nouveau gymnase, nous ne suffisons pas aux besoins des associations. Consultez-les, elles sont partout en difficulté. Au Lycée Blaise Pascal, les salles sont divisées en deux classes, il y a péril en la demeure. Vous dites que le gymnase n'appartient pas à la Ville, il me semble quand même que nous avons la responsabilité que les choses se passent bien dans la Ville quel que soit le propriétaire réel de ce gymnase. Je répète encore une fois qu'il est écrit dans un compte rendu du Conseil d'Administration du Lycée Blaise Pascal que la Ville est propriétaire du gymnase pour 60 %. Je vous remercie.

M. l'Adj. BRUGGER : Mme VALENTIN, si effectivement ma langue a fourché, je m'en excuse, mais je n'ai jamais parlé de dénigrement pour ce projet. Vous semblez dire et vous confirmez que la construction sera insuffisante et ne suffira pas aux besoins des associations, je m'inscris en faux, on ne peut pas

dire cela. Avant de dire que ce gymnase ne suffira pas et sera insuffisant, attendons d'abord de le voir fonctionner, attendons de voir les associations qui vont en profiter. A ce moment-là, on fera l'inventaire, on verra s'il est suffisant pour permettre à toutes les associations de se livrer à leurs activités. En ce qui concerne les créneaux, nombre d'entre eux vont être libérés par les étudiants. Les autres salles de Colmar auront donc d'autres possibilités pour les associations sportives. Les étudiants ne seront plus dans les autres salles et pourront se tourner exclusivement sur ce Gymnase du Grillenbreit. Il y aura donc de la place pour tout le monde. Je pense que les créneaux seront remplis sans aucun problème. Si, au bout de quelque temps, nous nous rendons compte que ce n'est pas suffisant, certaines mesures seront prises à ce moment-là pour la répartition harmonieuse de tous les créneaux envers tous les utilisateurs.

M. le Maire MEYER : Pour que ce soit plus clair, le terrain d'assiette est à la Ville, mais pas le gymnase parce que la Région voulait démolir, ce à quoi je m'étais opposé puisque la Région voulait mettre l'utilisation foncière dans la corbeille de Pôle Habitat. Il faudrait même nous remercier d'avoir maintenu le gymnase.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

11. Subvention exceptionnelle au titre du Fonds d'Action Sportive 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Attribution d'indemnités et de subventions à titre culturel et culturel pour l'année 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Vente de terrains par le Consistoire Israélite du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Subvention d'investissement au Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) de Colmar « Le Second Souffle ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai une question à poser. Puisque nous soutenons par exemple le réaménagement intérieur des locaux vacants commerciaux et artisanaux ou la rénovation des vitrines à hauteur de 20 % des dépenses hors taxes avec une assiette maximum de 30 000 euros, c'est-à-dire une subvention maximum de 6 000 euros, ne pourrions-nous pas exceptionnellement pour cette association dont les mérites et la portée de l'action sont reconnus, subventionner également à hauteur de 20 %, c'est-à-dire aller à 6 000 euros ? D'autant plus qu'il nous est indiqué dans la présentation du point qu'ils sont en recherche de mécènes pour compléter le financement, c'est-à-dire qu'ils ont quand même un peu de mal à boucler le budget. Pourrions-nous leur donner un petit coup de pouce ? Merci.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme CHARLUTEAU : Écoutez, nous avons décidé de 3 000 euros. C'est une proposition que nous pouvons faire. Passions Alsace et Schizo-Espoir ont participé à 7 900 euros, ce qui est aussi déjà une petite somme. C'est à proposer.

M. le Maire MEYER : C'est déjà une attention particulière à leur égard puisque nous ne sommes pas forcément impliqués. Néanmoins, nous suivons. Ce n'est pas un soutien économique qui est du ressort de Colmar Agglomération et non pas de la Ville. Il faut séparer l'ensemble. Je pense que déjà le fait d'être présent, ce n'est pas mal.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

15. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Attribution d'un concours financier pour le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Soutien aux échanges scolaires – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Subvention à l'association « Les Amis du Jumelage de Colmar », 2016.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des marchés de Noël.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire. Comme de nombreux Colmariens et de nombreux visiteurs, j'ai pu admirer l'exposition de la FREMAA lors de la dernière édition du marché de Noël et j'estime que le travail doit être reconduit. Je remarquerai néanmoins que la Ville de Colmar est quasiment

le seul financeur de cette exposition culturelle puisque nous donnons 8 000 euros sur un budget de 9 600 euros, soit 83 %. Cette exposition se faisant à bénéfice réciproque, pour nous, cela attire des visiteurs, mais pour eux, c'est une formidable vitrine pour les artisans locaux. J'estime que la part communale pourrait baisser puisqu'il n'est pas dans les habitudes de notre collectivité de financer à ce niveau-là – 83 % – des expositions dont nous ne sommes pas les maîtres d'œuvre.

Je profite par ailleurs de ce point pour revenir sur une question récurrente, celle de l'organisation du prochain marché de Noël et notamment, des questions de sécurité qui y sont liées. En février dernier, je vous avais interpellé sur le sujet et sur le bilan financier de l'édition 2015. Nous arrivons à la fin du 1^{er} semestre 2016 et comme vous l'aviez annoncé, je pense que vous avez les éléments qui devaient nous être communiqués : coût total des prestations de sécurité, montant des contributions versées par les commerçants et leurs associations. J'attends donc que vous nous les donniez.

J'avais également exprimé mon étonnement par rapport au chantage à l'occupation de l'espace public fait par la Mairie qui menaçait par courrier de ne plus traiter les demandes d'occupation du domaine public si la contribution – qui je le rappelle devait être volontaire – n'était pas versée. On m'avait indiqué que la situation allait se régler et assuré qu'il y aurait égalité de traitement des demandes entre les commerçants contributeurs et les autres. Or, une nouvelle salve de courriers signée par vous, M. le Maire, est partie pour intimider – je n'ai pas trouvé d'autres mots, ou alors peut-être encore plus fort – les commerçants qui n'ont pas souhaité verser volontairement leur contribution.

M. le Maire MEYER : Oh, les pauvres.

M. ERNST : Et je vous cite : « *À défaut de paiement, je tenais à vous informer que j'examinerai avec beaucoup de réticence les demandes que vous pourriez être amené à me faire* ». C'est dans les courriers que vous avez envoyés.

Nous ne pouvons donc pas tolérer ce double discours qui met en place une contribution volontaire d'un côté – j'insisterai beaucoup sur le mot, mais c'est ce qui avait été annoncé – et qui utilise la menace pour contraindre de l'autre. Soit vous admettez que la contribution n'a rien de volontaire et vous mettez en place une taxe spécifique sécurité des marchés de Noël pour l'année prochaine, soit vous cessez ces méthodes qui ne grandissent pas notre collectivité et la façon dont elle peut être perçue par les commerçants qui font vivre notre cité tous les jours et pas seulement ceux où les touristes sont présents. Nous décidons ce soir de verser une subvention pour que les marchés de Noël soient des manifestations d'art et pas seulement des manifestations de mercantilisme saisonnier, décidons aussi clairement de ce que nous voulons pour la sécurité des marchés et la manière dont chacun doit y contribuer. Cela améliorera grandement le vivre ensemble dans notre Ville. Merci.

M. le Maire MEYER : C'est parfait. Je ne plains personne. Seulement, ce que vous avez lu n'est pas complet puisque je mentionnais un souci d'équité entre ceux qui ont payé et ceux qui n'ont pas payé.

M. ERNST : La contribution volontaire.

M. le Maire MEYER : Non, elle n'était pas volontaire, nous l'avons demandée pour assumer le coût du service de surveillance mis en place. Le coût demandé correspond à la dépense réelle, donc ce n'était pas volontaire, c'était une dépense que nous avons demandée. Le cas échéant, l'année prochaine ou cette année, faudrait-il voir la question d'une autre façon. Je posais en plus la question de savoir s'ils trouvaient normal que certains aient acquitté et pas d'autres. Pour moi, c'est un souci d'équité. Vous n'avez pas lu ce passage.

M. ERNST : J'ai gardé l'intimidation, c'était suffisamment fort.

M. le Maire MEYER : Bien sûr. C'est toujours plus pertinent, croyez-vous, que d'exagérer par rapport aux propos écrits sans relever la contrepartie pour signaler la correspondance avec ce qui était fait par d'autres.

M. ERNST : J'estime quand même que ce n'est pas le rôle de la Mairie d'avoir ces mots-là envers les commerçants.

M. le Maire MEYER : Si la Mairie n'avait pas fait ce qu'elle a fait, il n'y aurait pas eu de marché de Noël l'année dernière. C'est tout aussi simple que cela.

M. ERNST : Lorsque nous nous étions réunis, vous aviez annoncé une contribution volontaire. Je resterai là-dessus. Lorsque je l'ai dit lors du Conseil Municipal du 25 février, je n'ai pas été contredit sur ce point, c'est dans le sténogramme. Soit vous admettez – c'est ce que je vous demande ce soir – que la contribution n'était pas volontaire et nous réfléchissons dès aujourd'hui à mettre en place une taxe spéciale sécurité des marchés de Noël pour la prochaine édition, soit effectivement, on arrête de menacer les commerçants. C'est ce que je vous demande.

M. le Maire MEYER : Mon cher M. Ernst, nulle part il n'est écrit qu'il s'agissait d'une contribution volontaire. C'est la deuxième fois que j'entends citer le sténogramme. Vérifiez, c'était une contribution qui était demandée à tous ceux qui encaissent. Il ne s'agit pas seulement d'encaisser, il s'agit également de payer. C'est une règle équitable vis-à-vis de toutes et de tous. C'est le rappel que j'ai fait aux commerçants. Deux tiers ont payé et pas un tiers.

S'agissant de la question relative à la FREMAA, nous étions déjà à 12 000 euros, qu'on a ramenés. Je ne veux pas donner l'impression de faire comme les autres collectivités qui se retirent du financement de ce type d'opération, raison pour laquelle je propose de maintenir la contribution qui était la nôtre l'année dernière.

Je ne veux pas apparaître comme apparaissent aujourd'hui les autres collectivités dans l'aide apportée aux différents partenaires. Nous avons pris le principe de ne pas nous retirer, et de faire au moins l'égal de ce qui était fait les années précédentes.

M. ERNST : Je comprends, je proposais peut-être un cofinancement avec l'Office de Tourisme ou d'autres organismes partenaires.

M. le Maire MEYER : Mais qui est l'Office de Tourisme ?

M. ERNST : C'est aussi la Ville, mais avec un budget séparé, ils ont leur propre budget.

M. le Maire MEYER : Mais alors ? Mais alors ? C'est pareil, c'est la Ville qui paie 60 %.

Mme VALENTIN, puis M. HILBERT.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je reviens sur l'une des questions auxquelles vous n'avez pas répondu à travers l'intervention de M. ERNST à savoir : avez-vous aujourd'hui le coût total des prestations de sécurité assurées durant le marché de Noël écoulé, le montant des contributions versées par les commerçants, l'éventuel reste à charge de la Ville ? Également, que projetez-vous pour le futur marché de Noël ? Merci.

M. le Maire MEYER : Il faut d'abord faire le point final, nous l'aurons au 30 juin.

Mme VALENTIN : Je demande.

M. le Maire MEYER : Tant que je relance, je ne peux pas vous présenter une situation finale parce que tout le monde n'a pas payé alors que d'autres l'ont fait.

Mme VALENTIN : La situation à l'instant *t*.

M. le Maire MEYER : La réponse est simple.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Vous parlez d'équité entre les commerçants et d'iniquité entre ceux qui ont payé et ceux qui n'ont pas payé. Or la somme demandée à tous les commerçants était la même. Il me semble que tous les commerces ne bénéficient pas du marché de Noël de la même façon. Certains commerces un peu plus excentrés ne bénéficient pas de l'afflux touristique et un petit bistrot ne peut être comparé à un hôtel qui remplit ses chambres, le chiffre d'affaires n'est largement pas le même. L'équité n'est pas forcément présente dans ce que vous présentiez dans cette requête auprès des commerçants où la somme demandée est la même. Si l'on voulait de l'équité jusqu'au bout, il faudrait peut-être demander une contribution involontaire, mais qui corresponde au chiffre d'affaires des commerçants pendant cette période de marché de Noël qui peut être bénéfique pour beaucoup, mais qui ne l'est peut-être pas pour certains.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, rares sont ceux disant être volontaires pour payer quelque chose. Deuxièmement, il est vrai que dans la première projection, la répartition a été faite d'une façon un peu sommaire. Nous avons rétabli la situation en installant trois tarifs différents. Tout le monde n'est donc pas logé à la même enseigne puisque nous avons tracé deux périmètres supplémentaires autour du Centre-Ville pour pouvoir distinguer les commerçants qui profitaient davantage ou moins de l'attraction du marché de Noël. Cette différence a donc été faite puisqu'en fonction de cette réflexion, le tarif établi était différent d'un commerce à l'autre, commerce légèrement extérieur par rapport au commerce central. Il y a toujours des imperfections, mais ce n'est pas le même tarif.

M. HILBERT : Nous aurions pu demander le chiffre d'affaires. Certains demandent bien dans les contrôles...

M. le Maire MEYER : ... nous sommes sur un rapport qui n'a rien à voir avec les marchés de Noël, je vous demande de voter concernant la FREMAA.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport sur la FREMAA est approuvé.

Pour le reste, nous pensons avoir répondu aux questions posées.

M. le 1^{er} Adjoint pour le point suivant

20. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER a demandé la parole.

M. BECHLER : Non, si c'est trop tard, ce n'est pas grave.

M. le Maire MEYER : Non.

M. BECHLER : Je voulais dire à M. ERNST, comme je suis invité à plusieurs expositions de la FREMAA, je peux vous dire que d'autres villes soutiennent aussi les expositions sans rentrer dans des partenaires que vous pensez. Je suis invité à Haguenau, Strasbourg, Andlau, Mulhouse et là aussi, la FREMAA n'a pas les moyens de faire des expositions puisqu'ils n'ont pas de rentrées d'argent, ils ne vendent pas. Comme vous l'avez vu, ils peuvent juste exposer des pièces exceptionnelles. Voilà ce que je voulais dire, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Bien. M. le 1^{er} Adjoint pour le rapport suivant.

21. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi, âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Prolongation des baux emphytéotiques liés aux parcelles communales sises au 79 rue de la Fecht et 48 rue des Papeteries.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Transactions immobilières : acquisition de parcelles sises Grosser Semm Pfad.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Ce rapport sera-t-il encore présent dans les mois qui viennent au vu de déclarations récentes dans la presse ? Notamment lors d'une réunion de quartier où vous disiez que le vélo coûtait cher à la Ville ou encore quand vous avez distribué des poules, vous disiez que cela coûtait moins cher que le vélo. Je trouve que les comparaisons sont un petit peu déplacées pour l'usage du vélo puisque nous avons quand même dépensé beaucoup d'argent pour équiper les Colmariens de vélos neufs. Après avoir orné le courrier de la Ville de « Colmar, ville du vélo », après avoir fait l'an dernier la fête de la nature consacrée au vélo, j'ai du mal à comprendre le retournement de position. Je vous rappelle que l'usage du vélo est quand même quelque chose qu'il faudrait développer et soutenir. Au-delà juste de la construction de pistes cyclables et d'aménagements cyclables rendus obligatoires par les dernières législations où la Ville est relativement expansive, il manque encore beaucoup de choses dans l'organisation des aménagements cyclables. Avoir de tels discours un peu négatifs contre ce mode déplacement qui n'est pas très cher, je rappelle que c'est 120 euros pour un vélo ou 200 euros pour un vélo électrique alors que nous avons voté tout à l'heure des subventions de 650 euros pour le permis de conduire. Nous avons payé un parking pour les voitures à plus de 10 millions d'euros, mais c'est le dernier en date, il y en a eu d'autres auparavant. Dire que le vélo coûte cher à la Ville est vraiment déplacé. Je regrettais cette prise de position et me posais la question de savoir si ce rapport était le dernier ou s'il y en aura encore.

M. le Maire MEYER : J'ai toutefois l'impression que vous brodez un petit peu pour sortir une argumentation qui n'a rien à voir avec la réalité. Je laisse répondre, M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH : La réponse sera très courte, M. HILBERT, l'aide à l'achat de vélos fait partie de nos engagements et nous avons pour habitude à la Municipalité de les respecter.

M. le Maire MEYER : Je crois avoir lu dans la presse le rapport entre les poules et le vélo. Le journaliste ajoutait : « *Le Maire a dit avec le sourire* ».

Deuxièmement, s'agissant des vélos, il faut inviter certains cyclistes à respecter davantage ceux qui se promènent. C'est ce que je disais en réunion de quartier.

M. HILBERT : Vous disiez aussi que...

M. le Maire MEYER : La différence est tout autre.

M. HILBERT : Les automobilistes qui ne respectent pas le Code de la route sont aussi nombreux, je vous invite à les inviter aussi à respecter le Code de la route.

M. le Maire MEYER : En parlant de vélo, je disais que le vélo arrive à la pointe des engagements municipaux, c'était mon langage de réunion de quartier.

M. HILBERT : Et vous disiez que c'était trop cher.

M. le Maire MEYER : Et je ne disais pas que cela coûte plus cher parce que c'est une dépense volontaire à notre initiative et pas à celle de quelqu'un d'autre.

M. HILBERT : Non, c'est la législation...

M. le Maire MEYER : Volontairement, d'autres villes ne le font pas. Cherchez-moi la ville qui subventionne l'acquisition de vélos, il n'y en a pas une deuxième en France.

M. HILBERT : Ce n'est pas l'action la plus efficace pour l'usage du vélo. Nous vous l'avons d'ailleurs répété depuis des années. Je crois que l'action la plus efficace pour encourager les individus à utiliser le vélo est l'aménagement urbain, les pistes cyclables qui sont un peu cohérentes, elles ne le sont pas. C'est aussi éviter d'interdire le vélo au Centre-Ville le samedi après-midi, par exemple. Là aussi, c'était peut-être avec le sourire que vous avez proposé cette interdiction. Je crois que les paroles sont importantes même avec le sourire. Il y a un changement de ton vis-à-vis de cet usage qui est écologique, pas cher, et permet à nombre de personnes n'ayant pas de véhicules à moteur, de voitures et qui respecte l'environnement et la chaussée en l'usant beaucoup moins que les tonnes de voitures passant dessus.

M. le Maire MEYER : Mon cher M. HILBERT, je suis très content d'avoir un nouveau partenaire pour soutenir les vélos en rapport avec l'engagement de la Majorité. C'est la première fois que je vous entends de cette façon.

Le rapport est mis aux voix. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?
Le rapport est approuvé.

25. Désignation du représentant de la commune aux assemblées générales de la SEML « La Maison de l'Alsace à Paris ».

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai lu attentivement la délibération. Je me réjouis que notre collègue M. GRUNENWALD soit désigné pour prendre toutes décisions, notamment celles relatives à la dissolution anticipée et à la liquidation de la Maison de l'Alsace, j'espère que c'est quelque chose qui sera mené rapidement et j'espère aussi qu'en ayant un collègue présent aux assemblées générales, nous serons tenus informés régulièrement. Merci.

M. le Maire MEYER : Je ne vais pas me faire son avocat, il est assez grand, mais il ne peut vous informer que sur la base de ce qu'il est appelé à connaître et pas sur autre chose.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

26. Acquisition par la Ville de Colmar de l'ancien supermarché Match, avenue de l'Europe.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, M. le 1^{er} Adjoint, chers collègues. Notre groupe est loin de l'idée de décrier les efforts consentis pour accompagner, voire accélérer l'ouverture de l'espace commercial Match, espace décrit aujourd'hui comme une verrue dans le paysage. Alors qu'il semblerait que le groupe Match a deux, voire trois repreneurs potentiels, représentants d'une grande enseigne nationale, ce point pour lequel nous avons à nous engager mérite quelques éclaircissements et la méthode employée appelle à interrogation, car il subsiste de nombreuses zones d'ombre.

La première, vous l'avez dit, qui est le repreneur ? Pourquoi tant de secrets ? Comment garantir alors la diversité des produits proposés à la vente alors qu'il paraît que ce soit Tuna Market, une enseigne halal de Colmar sous l'égide d'un groupe allemand, qui est pressentie pour reprendre le site. Quel serait le montant du loyer et de l'option d'achat pour permettre une opération blanche au bénéfice de la Ville ? Quelle garantie apporte l'exploitant quant à la viabilité de la ou des futures activités ? Quel avantage pour la Ville à engager une action d'expropriation des parcelles de parking appartenant aux 11 autres propriétaires du site, sinon qu'elle permettra la réhabilitation de ces espaces avec des fonds versés par l'ANRU ? Quels avenir et liberté d'action pour les exploitants dépossédés de leurs biens

sachant que les surfaces de parking exploitées aujourd'hui par ces derniers deviendront propriétés de la Ville. Exemple, la mosquée voisine manque cruellement de stationnement. Les disciples occupent régulièrement le parking à hauteur de 50 % de sa surface. Avec le rachat du parking, veut-on réparer une erreur du passé en autorisant cette occupation dans le futur ? Il est quasi certain que toutes modifications ou réductions des surfaces de parking sont de nature à porter préjudice à l'exploitation des commerces de la galerie et certainement au supermarché. Il semblerait qu'aucune concertation concrète à ce jour ne soit engagée pour associer les 11 copropriétaires sur le futur aménagement de ce parking et l'embellissement de la galerie. Les travaux non concertés avec les copropriétaires, mais convenus avec l'ANRU les amèneraient à ne pouvoir assumer financièrement les projets et c'est donc prendre le risque de les voir mener vers une faillite inéluctable. Bien que volontaires pour envisager un avenir cohérent et serein, nous savons que ces derniers refusent aujourd'hui la vente de leurs biens en millièmes du parking et s'opposent par toute voix de droit à cette éventuelle expropriation pour cause d'utilité publique. Si les copropriétaires font blocage en ne voulant pas vendre, cela peut-il bloquer le projet ANRU et provoquer un désengagement des fonds propres à ce projet ? Si cela est le cas, pourquoi avoir inclus ce site dans le projet ANRU sans concertation avec les propriétaires, ou bien avez-vous tout simplement zappé le fait que c'est une copropriété privée qui rend impossible cette aide financière ? Pour débloquer la situation, n'essaieriez-vous pas de légaliser une situation ? Sinon, quelle autre explication ? Merci de vous en expliquer clairement, car les copropriétaires, dont certains sont présents ce soir, ont le droit de savoir puisqu'ils sont les premiers concernés. Merci à vous.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, M. le 1^{er} Adjoint, mes chers collègues. Le magasin Match est fermé exactement depuis un an aujourd'hui, c'était le 30 mai 2015. La délibération qui nous est présentée ce soir donne lieu à plusieurs remarques et/ou questions. En premier lieu, lorsque Mme EL KHOMRI est venue à Colmar – il y a également à peu près un an, c'était en avril – pour signer l'avenant n° 7 du programme de l'ANRU pour le quartier Europe-Schweitzer, elle a été interrogée sur l'avenir du Match, dont la fermeture – nous en convenons tous – fragilise le quartier. Elle a alors assuré être à la disposition des acteurs locaux pour mobiliser l'Epareca en cas de besoin. Quel est cet animal ? C'est un établissement public créé en 1998 qui rachète, rénove et revend par la suite des commerces en difficulté dans les quartiers. Alors, pourquoi ne pas avoir fait appel à l'Epareca plutôt que d'engager la Ville dans l'aventure ? Tout près de chez nous à Mulhouse, l'Epareca a procédé à la réhabilitation et à la remise sur le marché de l'Espace des Nations dans le quartier des Coteaux en investissant 1 096 000 euros hors taxes, ce qui équivaut à peu près à ce qui nous est présenté ce soir.

Par l'acquisition que vous proposez au vote, la Ville deviendrait propriétaire des lots 1 et 21, donc le supermarché et des locaux annexes et par voie de conséquence de 51,32 % du parking du centre commercial. Si l'ex-station-

service ne fait pas partie de ce lot, qu'advient-il lorsqu'il faudra procéder à la dépollution du site de cette station-service ? Qui prendra les frais qui peuvent être fort importants à sa charge ? Pouvez-vous nous garantir aujourd'hui que la Ville ne sera pas amenée à mettre la main à la poche pour cette dépollution et la remise en état des sols ? En tout cas, pour moitié des frais puisqu'elle sera propriétaire pour plus de moitié des parts.

Par ailleurs, dans le cadre de l'avenant n° 7 à la convention avec l'ANRU, il est prévu – mon collègue vient d'en parler – la création d'espaces publics et de réaménagement des espaces extérieurs du supermarché et de sa galerie ainsi que la création d'un square, puisque le supermarché devient la propriété de la Ville. Celle-ci aura donc à faire face aux frais inhérents à ces créations et réaménagements. Pouvez-vous nous dire quel sera le coût supplémentaire qui s'ajoute aux 1 220 000 euros annoncés pour l'acquisition qui fait l'objet de la présente délibération et qui ferait l'objet de la location ? Les coûts supplémentaires ne donneront pas lieu à une opération blanche puisque nous avons une somme avancée de 1 220 000 euros que la Ville devrait débloquer et que nous rajoutons déjà quelques centaines de milliers d'euros supplémentaires.

S'agissant des lots dont il est question ce soir – je me répète – vous avancez qu'il s'agit d'une opération blanche. Cela signifie que vous achetez les locaux, payez les frais liés à l'acte d'achat, puis mettez en location pour le montant des remboursements mensuels du prêt contracté, uniquement toujours pour les lots 1 et 21. C'est du moins ce que je comprends puisque vous demandez l'inscription des crédits au budget supplémentaire. Je le répète aussi, contrairement à ce que vous avancez, l'opération ne sera pas blanche puisqu'elle générera des frais supplémentaires très importants : dépollution et réaménagements liés à la rénovation ANRU. Cela, à la charge des contribuables colmariens.

D'autres questions se posent. Pourquoi la Ville ne garantirait-elle pas le prêt que prendrait le futur acquéreur afin que ce dernier soit réellement engagé dans l'aventure et ne crée pas rapidement les conditions d'une cessation d'exploitation ou d'une menace de cessation d'exploitation pour obtenir des aménagements dans les exigences auxquelles il devrait se soumettre ? Si vous maintenez l'acquisition par la Ville même, puis la mise en location avec option d'achat, notre opinion est qu'il faut qu'il y ait un appel à projets pour que tous les repreneurs potentiels – vous avez parlé à plusieurs reprises de trois à quatre repreneurs, la dernière fois en mars 2016 lors d'une réunion de quartier – puissent faire leurs propositions à partir de cette base financière qui est pour beaucoup d'entre eux, certainement nouvelle. Nous pensons qu'il faut un appel d'offres et nous pensons également que ces offres doivent être examinées par un jury d'attribution. Est-ce ce que vous avez prévu ? À ce jour, nous avons plutôt l'impression qu'il y a des pourparlers secrets avec un acquéreur que vous avez déjà coopté, voire tuyauté au mépris de toute saine concurrence. Peut-on nous garantir que les négociations ne sont pas uniquement menées avec un seul et unique repreneur ? Le nom de Tuna Market – cela a déjà été dit – est souvent cité.

Quel que soit le futur exploitant, quelle garantie intégrerez-vous dans l'acte de location pour nous garantir qu'il n'y aura pas une création de SCI pour le

démarrage de l'exploitation, puis une coquille vide qui pourra contourner vos intentions premières, rédigées comme suit et comme l'a rappelé le 1^{er} Adjoint : « *l'obligation de commercialiser tous les produits de consommation, notamment alimentaires sans exclusive* » ? Aucun intérêt, ni électoral, ni personnel, ni communautaire ne doit prévaloir sur la nécessité du maintien de la mixité sociale et de l'égalité d'accès aux services tant dans le quartier Europe que dans le reste de la Ville. Or, cela passe également par l'accès aux commerces de toute la population du quartier Europe sans exclusive. Si nous n'avons pas de garantie dans ce sens, malgré notre souhait de revitaliser le secteur, nous devons nous abstenir. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Mes chers collègues. J'aimerais d'abord tordre le cou, M. MEISTERMANN, à des on-dit, des hypothèses, des supputations, nous voudrions être acquéreurs du parking pour l'attribuer ensuite à la mosquée, etc. Les choses n'ont rien à voir. Comme tout établissement, comme toute construction, pour obtenir un permis de construire, il faut avoir un nombre de places de stationnement suffisant par rapport aux besoins. Cela a été le cas pour la mosquée où un parking à l'arrière n'est certes pas aujourd'hui assez utilisé, mais existe. Il n'est pas question pour nous de faire des aménagements sur le parking de l'ancien supermarché Match pour cette utilisation, que ce soit très clair.

Ensuite, j'ai peut-être été tout à l'heure un peu optimiste en disant que nous allions tous nous réjouir du rapport présenté ce soir au Conseil Municipal. Pourtant, quelle attente ! Il faut vraiment aller dans le quartier et fréquenter la galerie – j'y reviendrai dans un instant – et pas uniquement un mois ou deux avant les élections, mais toutes les semaines ou régulièrement pour se rendre compte de la très forte attente des habitants du quartier de la réouverture de ce supermarché qui jouait un rôle extrêmement important dans la proximité et la possibilité de faire ses courses. Demandez aux nombreuses personnes âgées habitant et fréquentant le secteur quels sont leurs besoins aujourd'hui. Elles sont très heureuses et elles seront très heureuses d'une réouverture rapide de cette surface commerciale. C'est l'objectif de la démarche qui vous est présentée ce soir.

Vous parlez du nouvel acquéreur, mais je crois que vous n'avez tout simplement pas lu le rapport parce qu'il ne s'agit pas ce soir d'attribuer les locaux, mais de passer par la phase achat pour ensuite le louer. Il est clairement mentionné dans le rapport – si vous l'avez lu jusqu'au bout – qu'il s'agit de poursuivre des discussions avec le futur exploitant commercial dans les conditions générales précitées, sachant que le Conseil Municipal sera à nouveau saisi pour approuver la contractualisation à établir entre ce futur exploitant et la Ville de Colmar. Cela fera donc l'objet d'une autre discussion. S'il existe aujourd'hui des pourparlers, je crois que tout le monde comprendra que dans une négociation commerciale, il y a une obligation de secret, non pas pour cacher quelque chose, mais pour simplement avancer parce que notre objectif est d'avancer le plus rapidement possible parce que cet équipement est fortement attendu dans le quartier. C'est la même chose pour la galerie et pour les commerçants de la

galerie qui souffrent aujourd'hui pour plusieurs raisons, mais aussi parce que la locomotive qu'était le supermarché Match n'existe plus. Lorsque cette surface commerciale sera à nouveau ouverte, ils auront à nouveau plus de fréquentation et plus de clients. Les choses sont liées, sauf qu'en ce qui nous concerne, nous ne lions pas les choses en ce qui concerne l'achat que va effectuer la Ville. La faillite de la galerie est donc programmée si rien ne se passe à côté. C'est aussi l'une des raisons pour laquelle nous voulons intervenir. Le réaménagement du parking sera fait en priorité pour permettre aux clients de la surface commerciale et de la galerie de venir se stationner pour fréquenter ces établissements. C'est également important pour nous.

Enfin, vous dites qu'il n'y a pas de concertation, ce n'est pas vrai. Nous avons eu de nombreuses réunions y compris avec les commerçants et ceux qui sont dans la salle – puisque vous les avez cités tout à l'heure – peuvent en attester, nous les avons vus à diverses reprises, nous avons des échanges avec eux, nous connaissons également leur volonté d'aboutir rapidement. Toutes ces obligations et toute cette volonté font que nous vous proposons l'achat de cette surface et ce soir, l'achat et seulement l'achat. N'allez pas plus vite que la musique pour autant.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Il est dit à plusieurs reprises dans les énoncés de la délibération qu'on est en négociation avec LE futur exploitant, avec UN exploitant, donc la question posée mérite à mon avis une réponse claire. Nous avons aujourd'hui des conditions qui n'étaient certainement pas connues d'autres acquéreurs ou exploitants potentiels. Y aura-t-il oui ou non une mise en concurrence ou avez-vous d'ores et déjà décidé du futur exploitant ? Merci.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : Merci. Je veux juste préciser à M. le 1^{er} Adjoint que je ne suis pas un visiteur occasionnel de la galerie, je suis client depuis l'ouverture de ce complexe. J'ai même participé sous forme d'une concentration moto à l'époque, les plus anciens s'en souviendront. Si vous voulez, je peux fournir des photos assez parlantes au service d'Archives de la Ville.

Par contre, je suis prêt à écouter et à entendre tout le monde. Toutes les vérités sont bonnes à entendre. Selon qu'on soit au Conseil Municipal et que justement, on se déplace dans cette galerie et qu'on écoute les propriétaires et pas forcément que les commerçants, les sons de cloche ne sont pas les mêmes. Il est très difficile, éloigné des pourparlers et de tout ce que vous nous présentez, de se faire un avis assez optimiste de la situation. Pour le moment, notre groupe va s'abstenir en attendant d'avoir des réponses un peu plus poussées par rapport à nos questions. Merci à vous.

M. le Maire MEYER : Personnellement, je suis plus que surpris par ces agitations qui n'ont rien à voir avec le contenu du dossier. Si le Maire agissait sur la base de vos préoccupations, nous ne serions pas là aujourd'hui pour délibérer sur cette acquisition.

Deuxième précision, si cette proposition est faite au Conseil, c'est qu'à partir de la SCI, ladite proposition a été faite à la Ville. Nous n'avons pas à nous interroger sur d'autres demandes qui seraient éventuellement recensées. J'ai accusé réception de cette proposition d'une façon très officielle, raison pour laquelle je fais cette suggestion au Conseil Municipal.

Là où il y a un mélange total, ce sont toutes ces tergiversations entre les spéculations et les soi-disant propos tenus à droite et à gauche. Je me rappelle que nous avons pu signer l'avenant n° 7 de l'ANRU avec un engagement qu'il y avait lieu de prendre, d'aménager le parking de la galerie Match. À l'époque, il n'était pas encore connu que l'exploitant de Match ferme la porte. La fermeture du magasin constitue un élément nouveau qu'il nous fallait gérer par la même occasion. Néanmoins, la condition de base de l'ANRU était que la Ville aménage le parking. D'ailleurs, certains travaux ont déjà été faits en bordure de l'avenue qui borde le magasin. Me reposant sur cet engagement, nous n'avions pas le choix. Seulement, les choses n'étaient pas faciles et aujourd'hui, il se trouve que pour notre opposition la mariée est trop belle. Comme on dit, cela me coupe le sifflet dans la mesure où pas un seul instant, je pensais pouvoir vous présenter une proposition à l'amiable, raison pour laquelle j'avais demandé au Conseil Municipal du mois de décembre de solliciter la déclaration d'utilité publique pour avoir cette deuxième solution en cas de non-réalisation de l'opération à l'amiable. Il se trouve qu'aujourd'hui, les choses se présentent beaucoup mieux que prévu. Il s'agit d'acheter et non de confier à un exploitant. Avant de jouer de la musique, il faut avoir l'instrument. Je vous propose donc d'acheter l'instrument afin de pouvoir jouer de la musique après, avec l'exploitant. Aujourd'hui, on se pose les questions qui ne se posent normalement pas ou qu'il n'y a pas lieu de poser à cette date. Il faut d'abord devenir propriétaire. Après, nous reviendrons devant le Conseil Municipal avec les différentes propositions qui nous sont faites. Ne croyez pas, ne rêvez pas en pensant que cette opération a pu se régler ainsi, en claquant des doigts. Ce n'était pas facile puisqu'au sein du capital de Match, il y a d'autres partenaires. Il fallait aussi trouver un accord à leur hauteur pour pouvoir conclure de la façon dont les choses vous sont proposées aujourd'hui.

Ensuite, parfaite confusion avec la station-service qui n'a absolument rien à voir avec ce que nous proposons d'acheter puisque c'est un lot à part, pour lequel il existe d'autres demandes recensées, mais cela n'intéresse pas la Ville de Colmar. N'empêche que la Ville de Colmar a en charge les travaux d'aménagement du parking, c'est pour cette principale raison que la proposition vous est faite, mais également parce que les portes de Match sont fermées. On ne peut pas laisser 10 000 Colmariens sans commerces. Il faut aller sur place les écouter. À chaque réunion de quartier, on m'en a parlé, je suis donc plutôt serein. Je ne comprends pas. En dialecte, un proverbe dit qu'on tourne le doigt quelque part. Si je le faisais, nous ne serions pas ici aujourd'hui pour vous proposer cette suggestion quant à l'acquisition du magasin.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Très rapidement. J'étais partisan de racheter les locaux vacants du Match pour faire ce que vous proposez, mais je crois que dans

un premier temps, nous allons approuver ce rapport et nous allons évidemment être attentifs à qui vous confierez ces locaux.

Par contre, de manière connexe, si vous vouliez être à l'écoute de ces habitants qui ont perdu un commerce de proximité, ces 10 000 habitants, nous vous l'avions déjà dit il y a un an, le commerce le plus proche pour ces habitants qui ont le taux de foyer le plus élevé à Colmar, qui n'ont pas de voitures, donc des difficultés de locomotion pour aller en bus à ce commerce qui est le plus proche et qui n'est pas à Colmar, c'est la croix et à la bannière parce qu'il faut faire deux ou trois changements pour y arriver. Si l'on était à l'écoute de ces habitants du quartier, on aurait très bien pu instaurer très rapidement une ligne de bus qui rejoint le quartier à ce commerce, à cette grande surface qui n'est pas très loin.

M. le Maire MEYER : Je propose une solution beaucoup plus radicale. C'est de pouvoir mettre en réexploitation ce magasin le plus rapidement possible.

M. HILBERT : Cela dure depuis un an que les personnes vont à pied ou avec des caddies jusqu'au Leclerc.

M. le Maire MEYER : Un an pour une telle opération. Évaluez les difficultés qu'il fallait gérer. On a vraiment l'opposition que l'on mérite, entre nous soit dit.

M. HILBERT : Les personnes qui marchent jusqu'au Leclerc ont la majorité qu'ils méritent aussi.

M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN, vous êtes intervenu deux fois.

Par la même occasion, je rassure les autres commerçants de la galerie marchande, nous nous sommes rencontrés à deux reprises. Pour eux aussi, c'est la solution de voir les choses autrement et à cette hauteur également, on peut leur donner une garantie.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec les abstentions de M. MEISTERMANN, Mme ANGLARET-BRICKERT, Mme VALENTIN, M. ERNST et les procurations. Mme KLINKERT n'est pas là et n'a pas donné procuration.

Je pense qu'il faudrait faire un article dans Le Point Colmarien pour donner la position des membres du Conseil Municipal sur cette proposition.

La suite, M. BRUGGER.

27. Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2014.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. J'ai posé une question lors des Commissions Réunies et on m'a dit que l'on ne pouvait pas me répondre. Je ne sais pas s'il y aura une réponse plus claire ce soir. Je voudrais savoir de quel ordre sera le soutien manifesté par la Ville de Colmar à cette candidature. S'agit-il d'un soutien moral ou d'un apport financier ? S'il s'agit de soutenir moralement cette épreuve, ma foi, pourquoi pas, même si l'on peut discuter des pour et des contre. S'il s'agit d'un soutien financier, nous aimerions savoir quelle enveloppe vous pensez y consacrer. De toute manière, s'il devait y avoir soutien financier, j'y serais personnellement opposée parce qu'on ne peut pas à longueur de budget déplorer la baisse des dotations de l'État et ensuite, aller mettre de l'argent dans une manifestation à Paris. Merci.

M. l'Adj. BRUGGER : Mme VALENTIN, chaque chose en son temps. Il s'agit d'une motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris. La décision n'a pas encore été arrêtée par le Comité Olympique. Pour le moment, nous soutenons cette candidature. Le moment venu, si la candidature de Paris est retenue, je pense que nous reviendrons devant vous pour voir selon quelles modalités ce soutien va se concrétiser.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint, il faut être plus précis. Il s'agit de soutenir la Ville de Paris sans autre chose.

M. l'Adj. BRUGGER : Un soutien moral.

M. le Maire MEYER : Soutien moral. Il n'a jamais été question d'entrer dans un financement d'une quelconque action en faveur de cette manifestation. Quand vous parlez de budget, je vous comprendrai dans la mesure où vous approuverez le budget.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

28. Portage par la Ville de Colmar des projets de construction pour la « maîtrise d'œuvre ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire. Pour porter la maîtrise d'œuvre courante en interne, l'ensemble des compétences nécessaires (architecture, structures, fluides, économie ou acoustique) doivent se trouver en interne. Un architecte vient d'ailleurs d'être engagé par la Ville à cet effet. Il est évident que l'organisation rationnelle du travail dans un service technique est essentielle. De nombreuses tâches de service public dans la gestion du parc des bâtiments communaux telles que la maintenance, les économies d'énergie, mais aussi l'organisation de la maîtrise d'ouvrage peuvent et doivent être ainsi gérées à l'interne. Cependant, ce soir, il n'est pas question de projet courant, mais de porter la maîtrise d'œuvre de certains projets de

construction, dont le Gymnase du Grillenbreit ou le Parking Bleylé. Il est d'ailleurs très intéressant d'observer que dans le rapport, il s'agit là de projets de construction et non de projets d'architecture. Pourtant, ces ouvrages requièrent de véritables qualités techniques, architecturales, d'usage et vont s'installer dans le paysage colmarien très durablement. Il me semble difficile d'admettre le caractère mineur de tels projets.

Alors quelques remarques : pourquoi se passer des compétences des architectes colmariens qui pourraient répondre à un appel d'offres ? Cette solution permettrait de choisir entre plusieurs projets et peut-être, d'en faire baisser les coûts.

Deuxième remarque : devant l'impossibilité d'engager un ingénieur structures à temps partiel, vous devenez très inventif. Vous avez recours à une mise à disposition de personnel d'un bureau d'études spécialisé. Au fait, cela ne s'appelle-t-il pas un service externe ? Et par-dessus tout, on va chercher des compétences à Strasbourg et on va payer des frais de déplacement en plus d'émoluments non négligeables.

J'ai envie de conclure en disant : « Mais que vivent les compétences colmariennes, que diable ! » Soutenons nos concitoyens qui ne sont sûrement pas moins compétents que leurs homologues bas-rhinois et qui auraient à cœur de marquer la Ville de leurs sceaux. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je souris, c'est bien sympathique, nous sommes en fin de séance, nous pouvons donc sourire un peu. Plus sérieusement, je ne vois pas la différence que vous faites entre les travaux et les projets d'architecte, il n'y a pas lieu de faire de différence. Vous savez, nous avons quand même la chance d'être à Colmar et d'avoir une ville qui investit, c'est-à-dire d'avoir des projets. Avant de prévoir d'avoir des travaux faits par des architectes extérieurs, intérieurs et des bureaux d'études, encore faut-il avoir des projets et nous avons cette chance à Colmar. Dire que des architectes colmariens pourraient obligatoirement faire les projets, c'est autre chose, car quand il s'agit d'investissements publics, je vous rappelle juste qu'il y a des appels d'offres et que ce ne sont pas obligatoirement des personnes locales – parfois heureusement – mais c'est le jeu des appels d'offres, c'est ainsi que cela fonctionne. Vous avez donc une vision un petit peu rapide sur ce point, mais ce n'est pas très grave. Je crois qu'il y a du travail pour tout le monde à Colmar. Des architectes extérieurs et y compris colmariens ont du travail grâce aux investissements faits par la Ville. Je pourrais citer le dernier en date qui vient de se réaliser : le Musée Unterlinden. Ce sont quand même des architectes et des entreprises locales qui ont eu ce travail, des groupements avec des locaux, des nationaux et des internationaux qui ont travaillé sur le sujet. Le jury qui vient de se terminer sur le Centre Européen du Livre n'est pas fait en interne. Il n'empêche qu'il y a aussi du travail pour une équipe interne sur des projets. Pourquoi considérer que ces projets seraient moins bien traités et moins beaux que d'autres ? Ce sont également des personnes compétentes et un architecte colmarien qui travaille sur ces sujets et pour la Ville. Je ne vois pas pourquoi vous faites cette distinction. Il y a du travail pour tout le monde parce qu'il y

a des projets qui sont importants à Colmar. Nous avons cette chance, vous devriez donc plutôt vous réjouir du volume d'investissement qui permet aux uns et aux autres d'avoir du travail.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci. En réponse à M. le 1^{er} Adjoint, je dirais que l'un des projets concernés par le rapport présenté est le Gymnase du Grillenbreit. C'est 3 millions d'euros. C'est effectivement un projet d'utilité publique qui, dans ce cas, devrait effectivement passer par un appel d'offres et ne pas être traité en interne. Par rapport à ce qu'a dit la collègue, je rajouterai que – si j'ai bien compris et on vous laissera faire à votre sauce – nous avons créé à l'intérieur de la Ville de Colmar un service dédié à l'architecture pour justement ne plus avoir à passer par des cabinets d'architectes avec lesquels vous êtes en froid, notamment au niveau local. Vous avez donc cherché des compétences que nous n'avons pas au niveau ce qui nous oblige à délocaliser quelque chose d'autre et aller chercher ces talents à l'extérieur. Finalement, à quoi sert le service d'Architecture interne de la Ville de Colmar si on est quand même obligé de passer par une entreprise extérieure ? Merci.

M. le Maire MEYER : C'est un peu du n'importe quoi. Je m'excuse. Je prends pour référence les différentes réalisations assumées en régie interne. Je prends le Parking de la Place Rapp, le Gymnase de la Montagne Verte, le Parking de la rue Saint-Josse, ce sont des opérations où nous avons assumé la construction et le projet en régie. Première précision. Alors aujourd'hui, serions-nous plus mal placés pour réaliser le Parking de la Gare ou éventuellement le Gymnase du Grillenbreit ? C'est carrément prendre pour des ploucs nos techniciens du service d'Architecture dans la mesure où aujourd'hui on ne leur reconnaît pas les mérites qui sont les leurs.

Deuxièmement, vous dites qu'il faudrait passer par l'externalisation. Nous passons par l'externalisation, nous venons encore de le faire avec le Centre Européen du Livre et pour autant, aucun architecte local n'a été retenu puisqu'il ne remplissait pas les conditions. Alors, on jouerait contre nous, contre notre personnel puisque si on peut assumer jusqu'au bout nos travaux d'architecture, il faudrait que le Maire licencie une douzaine de personnes. Alors, vous parlez de Colmariens, oui, là vous êtes au pied du mur. Si je vous suivais, je serais devant cette décision de me débarrasser de quelque 12 collaborateurs de la Ville de Colmar qui, à la date d'aujourd'hui, ont toujours fait leur travail consciencieusement.

Troisièmement, si on passe par l'externalisation, il y a obligation d'organiser un appel d'offres. Et qui garantit que ce sont des architectes colmariens qui soient retenus ? Alors, vous faites vraiment de la spéculation et tout simplement, je demande que notre équipe municipale soit dotée de la capacité pour assumer selon la norme de la loi MOP la maîtrise d'œuvre comme cela se doit à l'intérieur de la gestion d'un projet technique. C'est la petite addition d'un poste à mi-temps que je vous propose donc d'ajouter à notre équipe d'architecture, m'évitant de licencier une douzaine de personnes.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec six abstentions.

29. Motion de demande de création d'une aire de grand passage.

M. le Maire MEYER : Je suis saisi d'une motion présentée par Mme VALENTIN et M. ERNST, que je vous ai communiquée jeudi dernier en rapport avec l'article 18 du Règlement. Je vous laisse présenter votre motion.

Voir rapport –

Mme VALENTIN – M. ERNST, rapporteurs, présentent la motion et proposent au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Ce point a été ajouté *in extremis*, il ne figurait pas dans l'ordre du jour qui est arrêté par le Maire. Ce n'est pas moi qui ai inscrit ce point à l'ordre du jour. Il faudrait quand même que nous soyons d'accord de l'examiner avant d'en débattre. Personnellement, je n'y suis pas opposé. Je demanderai à mes collègues de suivre mon raisonnement. Néanmoins, si nous devons l'examiner, je suis un peu heurté par la tournure de certaines phrases en conclusion. Je cite, je vous lis : « *demande instamment à la préfecture de régler rapidement ce problème en créant au plus vite une aire de grand passage dans le nord du département* » ; « *se réserve le cas échéant, la possibilité d'assigner la préfecture en justice pour non-respect du schéma d'accueil des gens du voyage et l'obtention en réparation des sommes dépensées pour remettre les terrains occupés en l'état* ». Cette rédaction me heurte.

M. ERNST : Si ce passage vous gêne, nous pouvons en discuter.

M. le Maire MEYER : Vous êtes très ouvert, là.

M. ERNST : Toujours.

M. le Maire MEYER : En plus, c'est un peu court puisque depuis deux mois, s'est installée une discussion avec le Préfet pour trouver une solution. Donc en acceptant le principe de votre souhait, j'ai un texte qui pourrait éventuellement remplacer le vôtre en relatant au bas de la page la situation telle que nous l'avons vécue avec le Préfet, tout en formalisant le dispositif que je suis tenté de vous proposer. J'invite donc à mettre à la disposition des collègues un projet de rapport qui pour la première partie reprend totalement votre texte, mais qui pour la fin du texte change un peu les explications.

M. ERNST : M. le Maire, je dirais que l'important est la finalité. C'est que cette aire se crée.

M. le Maire MEYER : En première partie, j'ai repris votre écriture puisque vous terminez : « *demande instamment à la préfecture de régler rapidement ce problème en créant au plus vite une aire de grand passage dans le nord du département* », mais après cela change puisque j'ai relaté les discussions actuellement en cours ce qui donnerait la rédaction suivante : « *soutient la démarche de Colmar Agglomération qui, par la voix de son Président, a proposé lors de la dernière réunion de la Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage qui s'est tenue le 14 mars dernier* » :

- que Colmar Agglomération assure aux frais de l'État les travaux de dépollution du terrain du Fronholz permettant de créer une aire de grand passage pérenne pour les grands groupes de gens du voyage ;
- que Colmar Agglomération en partenariat financier avec ERDF et le Syndicat Départemental d'Électricité assure le raccordement de ce terrain du Fronholz en électricité et en eau, ainsi que la réalisation d'une clôture ;
- qu'en contrepartie, le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage soit révisé avec la suppression à la charge de Colmar Agglomération de la réalisation de 15 à 20 places d'accueil permanent supplémentaires, ainsi que de l'aire intermédiaire prévue en plus. Cela est pertinent au regard de la faible occupation des aires permanentes existantes de Colmar et de Horbourg-Wihr, respectivement de 50 % et de 45 % environ (pour ce qui est du remplissage). Le Préfet du Haut-Rhin a accueilli favorablement le principe de cette modification du Schéma Départemental ;
- demande que ce dispositif soit mis en route rapidement, les occupations sauvages pouvant générer des dégradations insupportables pour lesquelles la responsabilité pourrait être recherchée auprès des acteurs compétents ».

C'est le texte que je vous propose.

M. ERNST.

M. ERNST : Vous voyez, M. le Maire, je vous paraphraserai sur le dernier Conseil Municipal, il y a des points où l'on pense de la même façon et où l'on peut se rejoindre. En tout cas, je suis satisfait de la rédaction du texte telle qu'elle est faite parce que l'important – comme je l'ai dit – est que ce dossier avance. On en prend le bon chemin et à partir du moment où le Préfet considère que Colmar respecte ses obligations légales en matière d'accueil par rapport à la suppression de charges sur les réalisations des deux aires et que cela ne met pas en péril le schéma dans son ensemble, je n'aurai aucun problème à voter ce texte.

M. le Maire MEYER : Bien, alors on peut voter sur cette proposition.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La motion est approuvée.

Merci, mes chers collègues. La séance est levée. Je vous remercie pour votre présence et pour votre participation. Bonne soirée à toutes et à tous.

FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 15